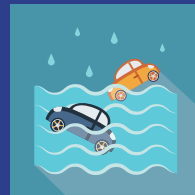
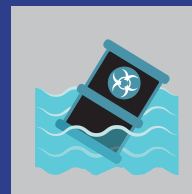
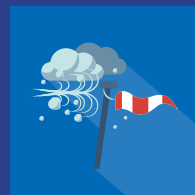
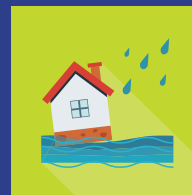


DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



Avril 2019

■ LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

A Concarneau, nous bénéficions d'un cadre de vie privilégié, alliant les deux facettes principales du territoire que sont la terre et la mer, une diversité des milieux naturels, ainsi qu'un climat tempéré.

Cependant, notre commune est principalement concernée par un risque majeur localisé de submersion marine d'une partie de son littoral, et comme dans de nombreuses villes françaises ; est aussi soumise à des aléas naturels tels : l'érosion marine, la submersion et les inondations, les tempêtes, le risque sismique, la canicule, le grand froid, le radon, et des aléas technologiques, tels la pollution marine ou le risque sanitaire.

Concarneau dispose donc d'un Plan de Prévention des Risques Naturels littoraux approuvé par Arrêté Préfectoral n°2016194-0003 du 12 juillet 2016, ce qui signifie que notre commune doit disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci a été établi dès 2011, suite à la tempête Xynthia. Véritable outil de gestion de crise, il a pour vocation d'organiser une action immédiate et efficace en cas de survenance d'un grave accident ou d'une catastrophe naturelle importante, afin d'éviter l'improvisation le moment venu.

Pour que la vigilance collective soit préservée et que la réactivité soit présente en cas de danger, nous devons veiller à la diffusion de l'information préventive et faire en sorte que chacun soit acteur de sa sécurité, qu'il sache comment anticiper, se protéger et se comporter en toutes circonstances.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) que nous vous présentons ce jour, est destiné à l'information de la population. Il présente, de manière synthétique, tous les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés en cas de crise majeure, ainsi que les bons réflexes à adopter, si tel était le cas.

Je vous invite à le lire, à le commenter avec vos proches, vos enfants, et à le conserver précieusement.

Il est important d'anticiper pour savoir agir !

André FIDELIN,
Maire de Concarneau
Président de Concarneau Cornouaille Agglomération

SOMMAIRE

Risques

4

Lieux de
regroupement

5

Localisation
des risques

6-8

Érosion
marine



9

Submersion et
inondation



10

Tempête



11

Risque
sismique



12

Canicule



13

Grand froid



14

Radon



15

Pollution
marine



16

Risque
sanitaire



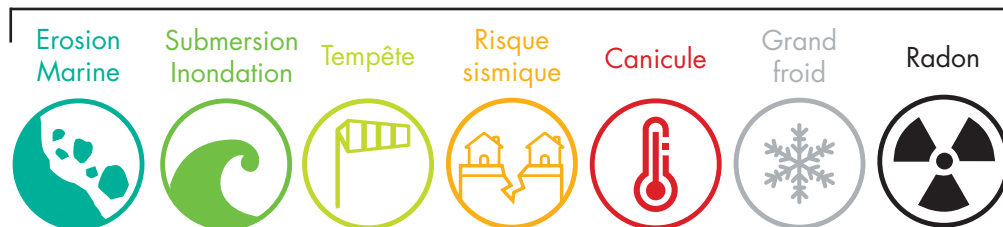
17

■ À QUELS RISQUES SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?

Le risque majeur est défini par la survenance d'un aléa constitué par un phénomène naturel (vents violents, ...) ou technologique (explosion, ...) ayant des conséquences sur les enjeux humains, matériels ou environnementaux.

Les risques susceptibles d'affecter la ville de Concarneau sont les suivants :

RISQUES NATURELS



RISQUES TECHNOLOGIQUES

Ces événements peuvent être anticipés, pour cela, il faut être vigilant, se tenir informé et adapter ses activités. La sécurité est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres. Le Maire a pour mission de diffuser l'alerte auprès de ses concitoyens.

A l'échelle de la commune, l'alerte doit se concevoir à deux niveaux :

- La réception de l'alerte
- La diffusion d'une alerte à destination de la population

Plusieurs moyens locaux permettent d'alerter la population :

- | | | |
|--|---|------|
| • Alerte SMS / Téléphone / Internet / réseaux sociaux | • Radio France Bleu Breizh Izel | 96.6 |
| • Véhicule municipal avec mégaphone | • Radio Harmonie | 88.8 |
| • Message sur le panneau lumineux situé Quai d'Aiguillon | • RadiOcéan | 90.7 |
| • Porte à porte des employés et élus municipaux | • Sites internet Ouest-France et Télégramme | |

■ LES LIEUX DE REGROUPEMENT PAR QUARTIER



RIVE DROITE

❶ **CAC** 10 Bd Bougainville - 29900 Concarneau

Tél : 02 98 50 36 43 - Fax : 02 98 60 58 94

❷ **Complexe Sportif des Sables-Blancs (COSEC)**

Rue Robert Jan - 29900 Concarneau

Tél. 02 98 97 12 64

Fax. 02 98 97 82 57

❸ **Complexe sportif du collège et lycée Saint Joseph**

61 rue Bayard - 29900 Concarneau

Tél. 02 98 97 03 13

Fax. 02 98 97 82 57

❹ **Ecole primaire Beuzec**

6 rue de Garlodic - 29900 Concarneau

Tél. 02 98 97 15 41

RIVE GAUCHE

❺ **Complexe sportif de la Halle du Porzou**

Allée de Coubertin - 29900 Concarneau

Tél. 02 98 97 57 34 / 02 98 97 15 06

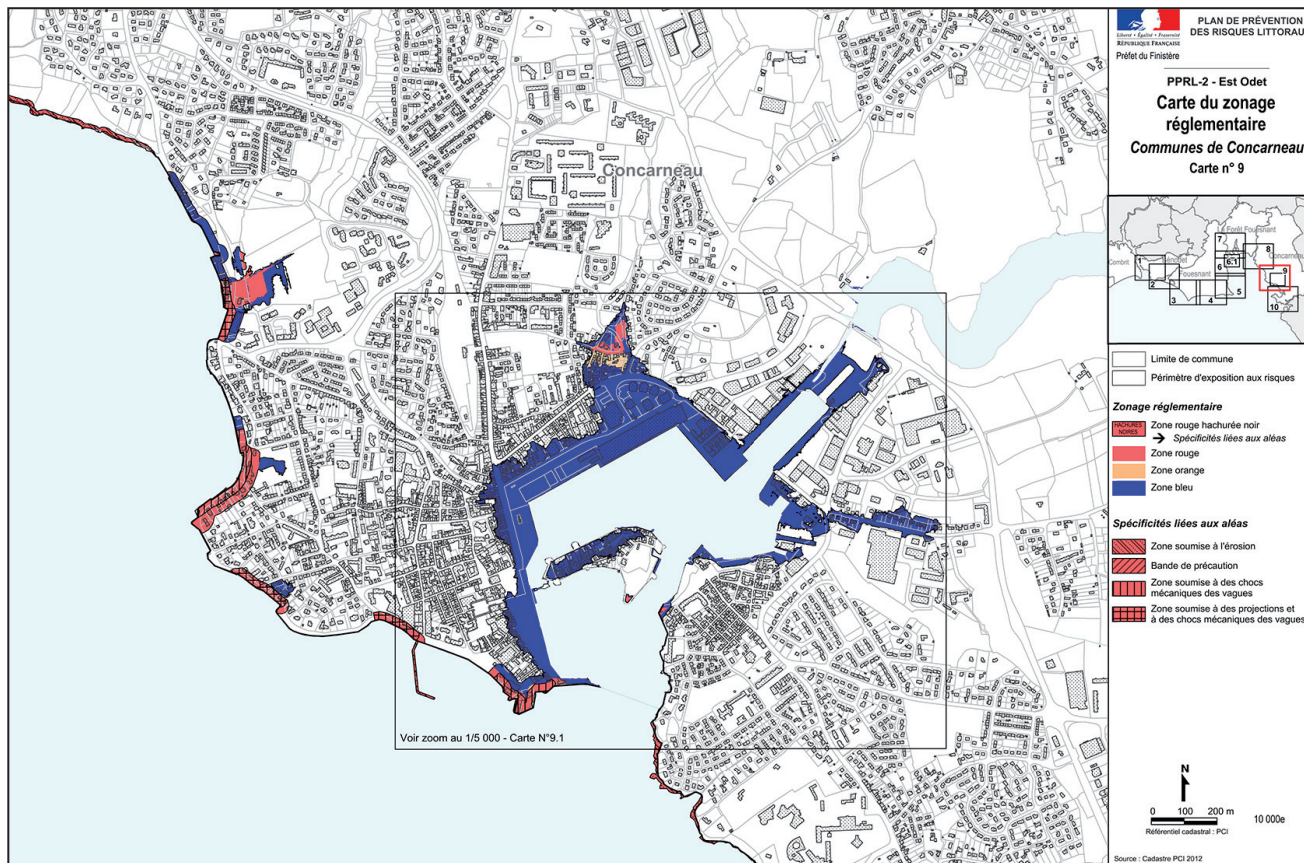
Fax. 02 98 97 36 37 / 02 98 60 55 51

❻ **Ecole primaire Lanriec**

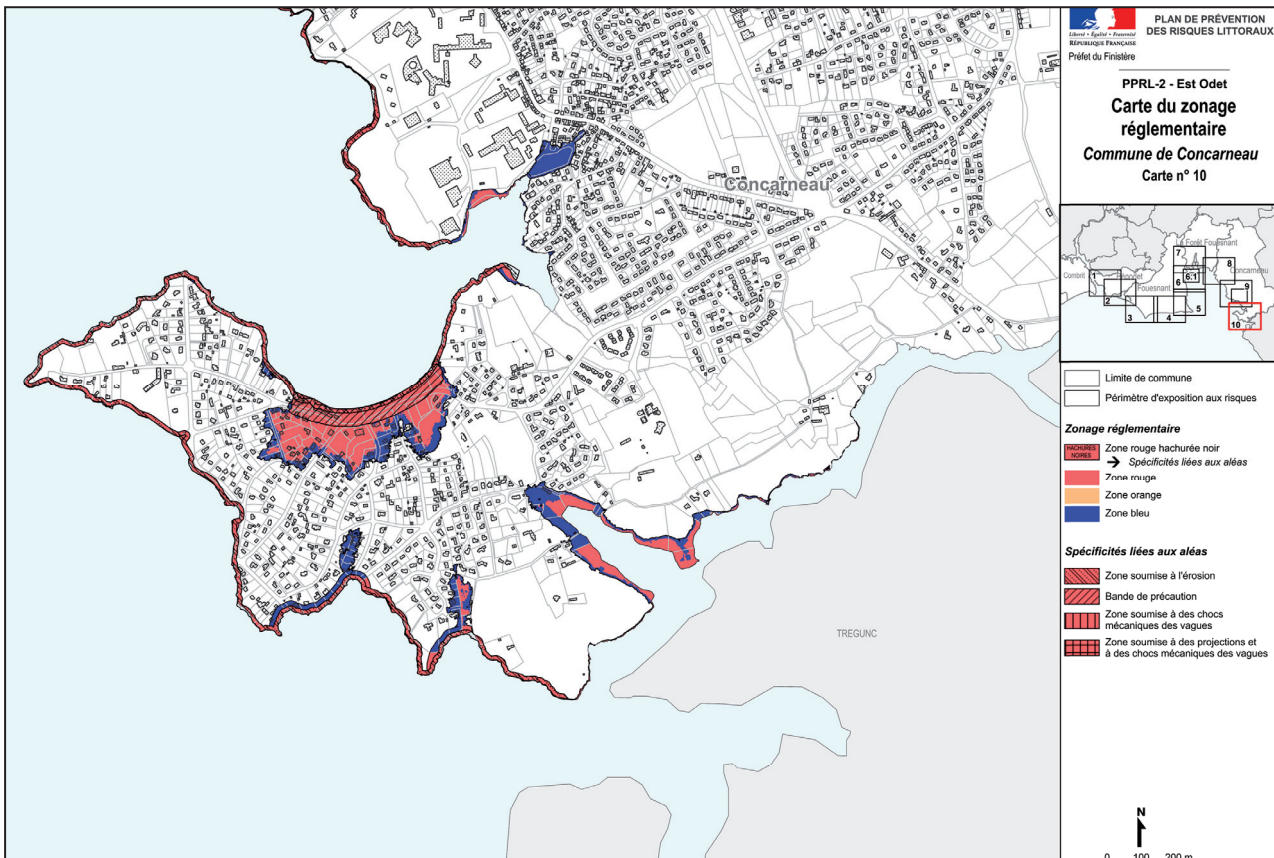
182 rue de Lanriec - 29900 Concarneau

Tél. 02 98 97 15 79

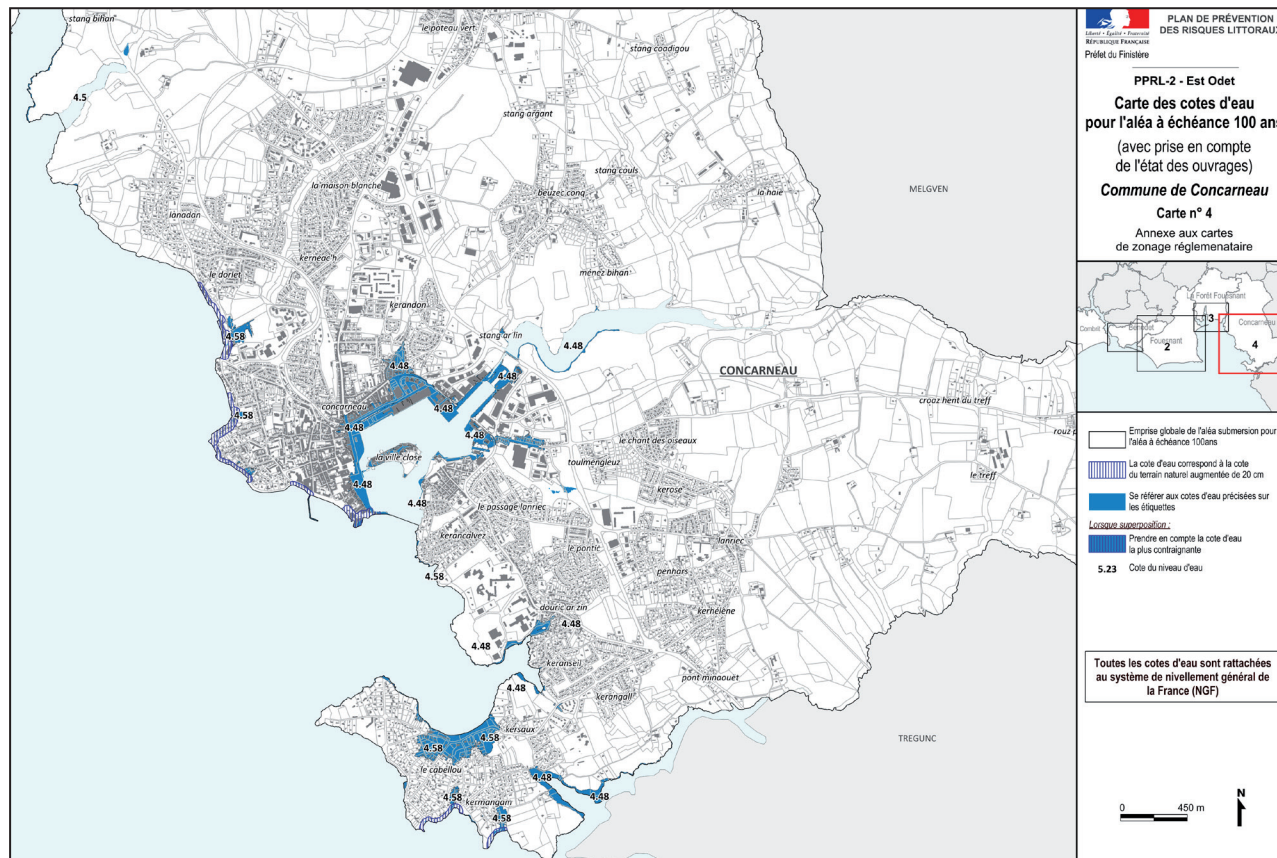
QUELLES SONT LES ZONES À RISQUES ?



■ QUELLES SONT LES ZONES À RISQUES ?



QUELLES SONT LES ZONES À RISQUES ?



■ ÉROSION MARINE



L'érosion marine correspond à un recul du trait de côte sous l'action de la mer, notamment le déferlement des fortes vagues associé aux fortes rafales et aux tempêtes mais également, la montée des océans et la disparition de végétaux stabilisant les dunes.



AVANT

- S'informer des risques encourus
- S'informer des consignes de sécurité
- Respecter la signalisation :
Passage interdit en raison d'un risque d'effondrement ou de submersion

PENDANT

- S'écarter
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou dans une zone à risque

APRÈS

- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours

SUBMERSION ET INONDATION



La submersion marine est une brusque remontée du niveau maritime résultant de la conjonction plus ou moins concomitante de plusieurs phénomènes : un coefficient de marée élevé et la pleine mer, un vent fort de secteur Est/Sud-Est/Sud-Ouest et une surcote due à une dépression atmosphérique. Les submersions marines envahissent généralement les terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers, mais aussi parfois au-dessus, si des projections d'eaux marines franchissent des protections (naturelles ou artificielles), ou surcote due à la houle.



AVANT

- Se tenir informé en écoutant les médias
- Eviter de circuler en bord de mer, ne pas stationner le long du littoral
- Fermer les portes, fenêtres et volets en front de mer
- Protéger vos biens susceptibles d'être endommagés ou emportés par les vagues
- Surveiller la montée des eaux, couper le gaz et l'électricité
- Vérifier vos réserves (eau potable, aliments, lampe de poche, bougies, piles)

PENDANT

- Se préparer à évacuer son domicile
- Si vous disposez de pièce refuge à l'étage, s'y réfugier
- Ne pas s'approcher des zones inondées et des vagues

APRÈS

- Vous faire recenser auprès des autorités
- Se mettre à la disposition des secours
- Recenser les dégâts éventuels et les déclarer à l'assureur et en mairie

■ TEMPÊTE



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 noeuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort). On parle d'ouragan pour une vitesse moyenne de vent supérieure ou égale à 118 km/h. La tempête se manifeste par des vents violents, des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées de boues et des vagues dépendant de la vitesse du vent et de la durée de son action.



AVANT

- S'informer sur les risques, l'alerte et les mesures de précaution
- Mettre à l'abri ou fixer les objets sensibles au vent
- Vérifier vos réserves (eau potable, aliments, lampe de poche, bougies, piles)
- Protéger toutes les ouvertures de votre maison et fermer toutes les issues

PENDANT

- Éviter les comportements à risque (travaux sur toiture, promenade en bord de mer, activités nautiques...)
- Limiter ses déplacements et réduire sa vitesse sur la route

APRÈS

- S'assurer que le risque est terminé
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre

NB. Pensez à entretenir régulièrement vos jardins pendant l'année (élagage, débroussaillage...).

RISQUE SISMIQUE



Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité : une zone de sismicité 1 (très faible) où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages « à risque normal », quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ponts « à risque normal ». La Bretagne est classée en zone d'aléa niveau 2.

AVANT

- Repérer les points de coupure gaz, électricité et eau.
- Fixer les appareils et meubles lourds

PENDANT

- A l'intérieur se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- A l'extérieur ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui risque de s'effondrer (ponts, toitures, corniches...)
- En voiture s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Après la première secousse se méfier des répliques, il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter son logement
- Vérifier l'eau, l'électricité en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- Recenser les dégâts éventuels et les déclarer à l'assureur et en mairie

NB. Si vous êtes bloqué sous les décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

■ CANICULE



La canicule se définit comme un niveau de très forte chaleur, le jour et la nuit, pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

AVANT	• Se tenir informé de l'évolution du phénomène en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo-France • Déclarer toute situation de personnes vulnérables de son entourage au PAPH* de Concarneau
PENDANT	• Mouiller régulièrement sa peau et se ventiler régulièrement • Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée • Rester dans un endroit frais et climatisé • Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur (fermeture des volets, aération régulière la nuit, climatisation) • Manger normalement, boire 1,5 litre d'eau, ne pas consommer d'alcool • Informer régulièrement son entourage • En cas de malaise ou de troubles de comportements, appeler un médecin ou les pompiers (18 ou 112)
APRÈS	• S'assurer que le risque est terminé • Attendre les consignes des autorités

**Les personnes fragiles, isolées, âgées peuvent se faire référencer sur la liste canicule du Pôle Personnes Âgées / Personnes Handicapées (PAPH) du CCAS au 02 98 50 11 81*

■ GRAND FROID



C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières. Le grand froid comme la canicule constituent un danger important pour la santé de tous. Les périodes de grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux : neige, verglas. Ils peuvent également affecter la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.

AVANT

- Vérifier le bon état général de l'installation de chauffage de son logement et de sa voiture
- Prévoir une ou plusieurs couvertures de survie, une trousse à pharmacie, vos médicaments et un téléphone portable chargé
- Informez-vous du phénomène en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo-France
- Vérifier vos réserves (eau potable, aliments, lampe de poche, bougies, piles)
- Déclarer la situation de personnes vulnérables de son entourage auprès du PAPH (voir page 12)

PENDANT

- Rester chez soi, n'entreprendre aucun déplacement surtout le soir (température la plus basse)
- En cas de sortie obligatoire, se renseigner sur les conditions de circulation et signaler son départ et sa destination à ses proches
- Couvrir les parties du corps sensibles au froid (tête, cou, mains, pieds)
- Se nourrir convenablement, ne pas boire d'alcool
- Éviter de sortir les enfants en bas âge, même bien protégés
- Ne pas stationner sous les lignes électriques, et ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

APRÈS

- S'assurer que le risque est terminé et attendre les consignes des autorités
- Recenser les dégâts éventuels et les déclarer à l'assureur et en mairie

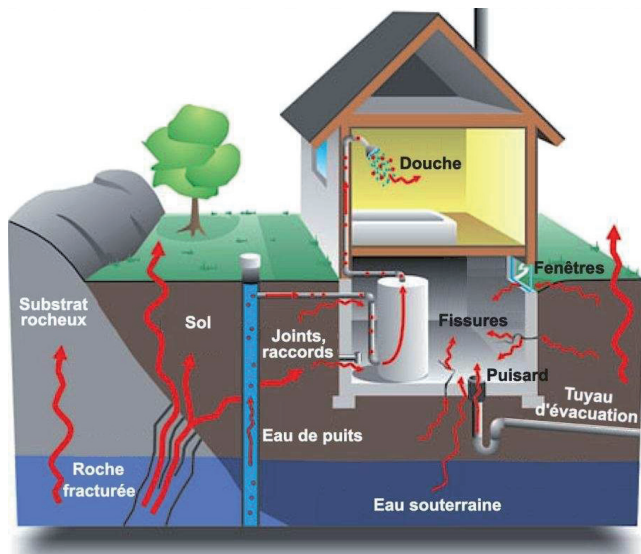
RADON



Le radon est un gaz très présent en Finistère, celui-ci est très méconnu mais pose des problèmes sanitaires. C'est un gaz radioactif, incolore, inodore, très dense, présent dans la nature. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium naturellement présents dans les sols et les roches. L'unité de mesure du radon est le becquerel (Bq). Le radon est très présent dans un sol géologique granitique, volcanique et uranifère.

AVANT

- Aérer et ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires
- Améliorer l'étanchéité des interfaces entre le sol et le bâtiment (murs enterrés, dalle sur terre-plein, etc.)



QUE FAIRE ?

- Effectuer des mesures chez soi à l'aide de dosimètres radon (liste des fournisseurs sur le site de l'Agence Régionale de santé / ARS) ou faire réaliser un diagnostic par des professionnels (liste sur le site internet de l'ARS).
- Cette mesure doit être effectuée dans les pièces les plus régulièrement occupées, sur une durée 2 mois ou plus et de préférence pendant une période de chauffage (saison hiver).
- Des travaux seront à effectuer si les mesures sont supérieures à 400Bq/m³.

* www.bretagne.ars.sante.fr/le-radon

POLLUTION MARINE



Une pollution marine est l'introduction directe ou indirecte de déchets, substances dans le milieu naturel marin. Cette pollution entraîne des effets nuisibles pour les espèces vivantes et les écosystèmes marins. On distingue deux types de pollution : celle générée par les substances chimiques (hydrocarbures, huiles moteur...) et celle produite par les déchets aquatiques (déchets flottants, industriels, naturels...).



AVANT

- Prévenir la mairie en cas de détection d'une pollution en précisant le lieu, la nature de la pollution et sa forme
- Si les circonstances le permettent (ex : baril flottant, flacon...), indiquer l'inscription éventuelle présente sur le contenant

PENDANT

- Ne pas rester à proximité de la pollution
- Ne pas fumer
- Ne pas toucher le produit (se laver immédiatement en cas de contact)

APRÈS

- S'assurer que le risque est terminé
- Attendre les consignes des autorités
- Consulter un médecin, si vous êtes entré en contact avec le produit ou la matière



■ RISQUE SANITAIRE



On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale...). Une pandémie désigne l'augmentation rapide de l'incidence d'une maladie contagieuse à un moment donné, sur une large zone géographique (part importante de la population touchée).

AVANT

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique
- Utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser puis le jeter dans une poubelle et se laver les mains
- En cas de symptôme, appeler votre médecin traitant ou le 15

PENDANT

- Respecter les consignes des autorités et des professionnels de santé
- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique
- Utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser puis le jeter dans une poubelle et se laver les mains
- Limiter au maximum les visites et contacts avec les proches
- Ne pas les embrasser, éviter de leur serrer la main
- Porter un masque en leur présence et aérer le domicile

APRÈS

- S'assurer que le risque est terminé
- Attendre les consignes des autorités

■ LES BONS RÉFLEXES

Erosion Marine	Submersion Inondation	Tempête	Risque sismique	Canicule	Grand froid	Radon	Pollution Maritime	Risque Sanitaire
								
Éviter le bord de mer	Fermer portes et fenêtres	Rentrer dans le bâtiment le plus proche	S'éloigner de la zone dangereuse	S'hydrater régulièrement	Entretien vos installations de chauffage	Aérer	S'éloigner de la zone dangereuse	Se laver les mains
								
S'éloigner de la zone dangereuse	Monter dans les étages	Fermer portes et fenêtres	Couper le gaz et l'électricité	Fermer les volets et rester au frais	Limiter vos déplacements	Effectuer des mesures	Ne pas fumer	Porter un masque
								
	Couper le gaz et l'électricité	Éviter le bord de mer						

! IMPORTANT !

ÉQUIPEMENTS À AVOIR EN PERMANENCE CHEZ SOI :

1 radio portable avec piles de rechange, 1 lampe de poche avec piles, des bouteilles d'eau potable, vos papiers personnels, une trousse de pharmacie, vos médicaments, des couvertures, des vêtements de rechange, du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillières, coton hydrophile...).



DANS TOUS LES CAS

J'écoute la radio et je me tiens informé

■ NUMÉROS UTILES



- Mairie de Concarneau

02 98 50 38 38

- Pompiers

18 ou 112 (portable)

- Commissariat de Concarneau

02 98 50 15 00

- Police secours -> 17

- SAMU -> 15

- Gendarmerie maritime

02 98 50 77 35

- Préfecture du Finistère

02 98 76 29 29

- Centre anti-poison

02 99 59 22 22

- Hôpital de Concarneau

02 98 52 60 60

- Météo France

Prévision sur répondeur 32 50

02 98 32 55 57

www.meteofrance.com

■ OÙ S'INFORMER



- Fréquence des radios

France Bleu Breizh Izel 96.6

Radio Harmonie 88.8

France Inter 87.7

France Info 105.5

RadiOcéan 90.7

- VHF

Un canal spécifique sera attribué

- Site internet ville : www.concarneau.fr

en cas d'alerte : www.concarneau.fr/ville/alerte

- Portail de la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr

- Site Préfecture : www.finistere.gouv.fr

- Presse en ligne :



www.ouest-france.fr/bretagne/concarneau-29900/

www.letelegramme.fr/finistere/concarneau/



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Conception - rédaction : Service Citoyenneté / Service Communication / Avril 2019
Impression : 14800 exemplaires

